

**COMPTE-RENDU DU PRESIDENT DU JURY
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES LANDES
ORGANISATEUR EN 2016 DU CONCOURS
D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1^{ère} CLASSE**

Le Centre de gestion des Landes a organisé en 2016 le concours d'adjoint administratif de 1ère classe en partenariat avec les centres de gestion de la Dordogne (24), de la Gironde (33) et de Lot et Garonne (47).

LES PRINCIPAUX CHIFFRES

➤ **Epreuves d'admissibilité :**

	Postes	Candidats inscrits	Nombre de candidats présents aux deux épreuves (%)	% d'absents à l'épreuve écrite	Moyenne	Seuil d'admissibilité
EXTERNE	34	1270	701 (55.20 %)	44.80 %	7.75/20	12/20
INTERNE	28	568	401 (70.60 %)	29.40 %	7.50/20	10.50/20
3^{ème} VOIE	8	46	35 (76.09 %)	23.91 %	7.71/20	10.25/20
TOTAL	70	1884	1137 (60.35 %)	39.65 %	-	-

➤ **Epreuves d'admission :**

	Nombre de candidats admissibles	Nombre de candidats présents (%)	Seuil d'admission	Nombre de candidats admis (% du nombre de présents aux épreuves écrites)
EXTERNE	72	71 (98.61 %)	13.71/20	37 (5.28 %)
INTERNE	57	55 (96.49 %)	12.95/20	28 (6.98 %)
3^{ème} VOIE	5	5 (100 %)	12.05/20	5 (14.29 %)
TOTAL	134	131 (97.76 %)	-	70 (6.16 %)

STATISTIQUES

(Calculées sur la base des renseignements fournis par les candidats lors de leur inscription)

➤ Origine géographique des candidats inscrits :

CDG des Landes	CDG partenaires	Autres
284 (15.07 %)	1148 (60.93 %)	452 (24 %)

➤ Sexe :

Hommes	Femmes
1625 (86.25 %)	259 (13.75 %)

Une large majorité des candidats est issu des départements partenaires.

➤ Préparation des candidats :

	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
CNFPT	3.7 %	10.8 %	31.2 %	42.9 %	11.4 %	40 %
Préparation personnelle	64.2 %	67.6 %	53.4 %	46.4 %	68.6 %	20 %
CNED	2.3 %	-	1.7 %	-	-	-
Autres	0.2 %	-	-	-	2.9 %	-
Aucune préparation	5 %	2.7 %	7.5 %	7.1 %	11.4 %	20 %
Non renseigné	24.6 %	18.9 %	6.2 %	3.6 %	5.7 %	20 %

➤ Niveaux de diplôme :

	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats	/Présents	/Lauréats
Niveau II (Licence)	29.3 %	67.6 %	19 %	50 %	20 %	40 %
Niveau III (BTS)	25.8 %	18.9 %	26.7 %	21.4 %	31.4 %	40 %
Niveau IV (Bac)	35.5 %	13.5 %	34.4 %	28.6 %	28.6 %	20 %
Niveau V (CAP, BEP)	8.8 %	-	17.7 %	-	14.3 %	-
Niveau VI (sans diplôme)	0.2 %	-	1.5 %	-	2.9 %	-
Non renseigné	0.4 %	-	0.7 %	-	2.9 %	-

Une grande majorité des lauréats possède un niveau de diplôme largement supérieur au niveau requis.

PRÉSENTATION DES DIFFÉRENTES ÉPREUVES, ÉVALUATION ET ANALYSE DES RESULTATS

Le concours se compose de 2 épreuves écrites d'admissibilité, de 2 épreuves d'admission et d'une épreuve facultative.

➤ Les épreuves d'admissibilité :

EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
<p>1/ Une épreuve écrite de français comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte – des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire <p>(durée 1 heure 30 - coefficient 3)</p> <p>2/ Établissement d'un tableau numérique d'après des éléments fournis aux candidats (durée : 1 heure – coefficient 3)</p>		

Les notes pour ces épreuves se répartissent de la manière suivante :

	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
Épreuve de français	de 0.5/20 à 18.25/20	de 0.13/20 à 18.13/20	de 3.13/20 à 15.88/20
Tableau numérique	de 0/20 à 19.50/20	de 0/20 à 19.50/20	de 0.25/20 à 19.63/20

		Notes éliminatoires (inférieures à 5/20)	Notes supérieures ou égales à 10/20	Moyenne
EXTERNE	Français	9.27 %	41.94 %	9.39/20
	Tableau numérique	46.21 %	16.85 %	6.08/20
INTERNE	Français	12.22 %	41.65 %	9.12/20
	Tableau numérique	46.78 %	10.40 %	5.84/20
3^{ème} CONCOURS	Français	11.43 %	31.43 %	8.48/20
	Tableau numérique	31.43 %	11.43 %	6.93/20

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat de la liste d'admissibilité.

L'épreuve de français permet de tester les connaissances de base notamment en orthographe et en grammaire.

L'épreuve de tableau numérique impose une bonne préparation afin de maîtriser l'analyse et la compréhension de la commande, les méthodes de calculs permettant d'arriver aux résultats attendus et la restitution à l'intérieur d'un tableau de données chiffrées.

A noter que le candidat n'a pas à justifier ses calculs, mais seulement à porter les résultats attendus dans le tableau. Ainsi les calculs développés sur la copie au lieu d'être présentés dans le tableau ne seront pas corrigés.

Le soin apporté à la présentation du tableau sera pris en compte : présentation centrée du tableau, regroupement éventuel de colonnes, indication des unités.

Afin de faciliter le travail des candidats, des copies quadrillées leur sont généralement fournies.

Peuvent seuls être autorisés à se présenter à l'admission les candidats déclarés admissibles par le jury, c'est-à-dire ayant obtenu une note égale ou supérieure au seuil d'admissibilité fixé par le jury pour chaque voie de concours. Le jury s'est réuni le 10 mai 2016 à Mont de Marsan pour en délibérer.

➤ **Les épreuves d'admission :**

EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
<p>1/ Épreuve d'entretien : Un entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions. Pour le concours interne et le troisième concours, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat. (durée 15 mn – coefficient 3)</p>		
<p>2/ Épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication. (durée 15 mn - coefficient 1)</p>		
<p>Épreuve facultative choisie par le candidat au moment de son inscription parmi les épreuves suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit une interrogation orale portant sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Notions générales de droit public • Notions générales de droit de la famille • Notions générales de finances publiques (Préparation 15 mn - durée 15 mn - coefficient 1) - Soit une épreuve écrite de langue vivante étrangère consistant en la traduction sans dictionnaire d'un texte rédigé dans une des langues suivantes au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec. (durée 1 heure - coefficient 1) 		

Les notes se répartissent ainsi :

	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
Entretien	de 4/20 à 19/20 (76,06 % obtiennent la moyenne)	de 6.33/20 à 19/20 (90,91 % obtiennent la moyenne)	de 11.33/20 à 16/20 (100 % obtiennent la moyenne)
Épreuve de bureautique	de 5.5/20 à 19/20 (74,65 % obtiennent la moyenne)	de 6.5/20 à 19.50/20 (81,82 % obtiennent la moyenne)	de 6/20 à 18/20 (80 % obtiennent la moyenne)

Épreuves facultatives :

	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ème} CONCOURS
Langues	45 candidats 45 ont plus ou au moins 10/20	20 candidats 20 ont plus ou au moins 10/20	2 candidats 2 ont plus ou au moins 10/20
Interrogation orale (Finances, Droit de la famille ou Droit public)	22 candidats 16 ont plus ou au moins 10/20	21 candidats 11 ont plus ou au moins 10/20	2 candidats 0 a ont plus ou au moins 10/20
TOTAL (% de candidats obtenant une note supérieure ou égale à 10/20)	67 (91 %)	41 (75.6 %)	4 (50 %)

Pour l'épreuve d'entretien, le jury a évalué le candidat sur :

- La présentation du parcours de formation et de l'expérience (2, 3 minutes maximum)
- L'aptitude à exercer les missions
- La connaissance de l'environnement professionnel et territorial
- La motivation

Pour l'épreuve de bureautique, l'évaluation porte sur la maîtrise d'un traitement de texte, d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication, au travers de cas pratiques à réaliser, ainsi que sur l'aptitude générale à l'utilisation de ces outils.

Pour les épreuves facultatives de finances, de droit de la famille et de droit public, le candidat a été évalué sur :

- L'exposé sur la question tirée au sort
- Des questions à partir de l'exposé
- Des questions plus générales dans le cadre du programme.

Le 24 juin 2016, après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission et a arrêté la liste des candidats définitivement admis. Le nombre de candidats en 3^{ème} voie étant inférieur au nombre de postes ouverts, 3 postes ont été transférés au concours externe, dans la limite réglementaire. Avec ce transfert, le seuil d'admission du concours externe reste toutefois supérieur à ceux du troisième concours et du concours interne.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Landes.

Le président du jury, M. Gérard MOREAU